

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction de l'Urbanisme
JPB/CGG/SB

N°463/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société SAGA INGENIERIE d'un marché portant sur la réalisation d'une étude géotechnique préalable type G1.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu l'offre technique et financière n°12105 Indice 1 du 12 septembre 2022 émanant de la société SAGA INGENIERIE,

Considérant que dans le cadre d'études préalables à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain portant sur le désenclavement de la résidence du Clos Saint-Paul, une étude de la structure des sols est nécessaire,

Considérant que l'offre de mission proposée par la société SAGA INGENIERIE correspond aux exigences normatives de la mission « G1 - étude géotechnique préalable » qui permet une première identification des risques géotechniques d'un site en vue de son aménagement,

Considérant que les modalités de règlement prévues dans l'offre sont un paiement du solde à 30 jours après réception de facture.

DECIDE

- **De signer** avec la société SAGA INGENIERIE, sise 26 rue des Carriers Italiens, 91350 Grigny, la proposition de prestation jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 7 320,00 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 26 décembre 2022

**Pour le Maire et par délégation,
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire**


Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

02 JAN. 2023

Mis en ligne, le :

04 JAN. 2023

**Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services**


Florence SANTA MARIA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec la société SAGA INGENIERIE d'un marché portant sur la réalisation d'une étude géotechnique préalable type G1.

Date de décision: 26/12/2022

Date de réception de l'accusé 02/01/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION463

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221226-2022DECISION463-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 463.pdf (99_AI-095-219502770-20221226-
2022DECISION463-AI-1-1_1.pdf)